

R. GUILLET

L'exemple de l'ouragan Katrina

L'étude des documents disponibles sur la gestion des déchets de l'ouragan Katrina en Louisiane est très riche d'enseignements. Après une telle catastrophe, l'élimination des déchets est une obligation que le volume et la nature très disparate des résidus rendent complexe. Cette élimination doit prendre en compte des principes de base, dont le phasage (respectant les priorités aux secours et au dégagement dans un premier temps), la réalisation des tris les plus appropriés et la traçabilité.

En matière d'élimination, la bonne séparation en amont permet de réduire la sollicitation des exutoires universels mais rares (décharges classe 2, incinérateurs), en favorisant les filières de valorisation (réutilisation de remblais ou matériaux de TP, compostage, recyclage), y compris celles liées aux produits professionnels (DEEE...). Les dispositions réglementaires peuvent bénéficier d'allègements ou adaptations, mais celles-ci doivent toujours être encadrées.

Enfin, dernier enseignement, une catastrophe doit être préparée, y compris dans le domaine des déchets : crue brutale type Cévenole, ou crue lente mais inexorable comme celles de nos fleuves de plaine.